

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à vingt heures, s'est réuni, en mairie, lieu ordinaire de ses séances, le conseil municipal de la commune d'Hérouvillette sous la Présidence de Monsieur Didier DEL PRETE, Maire

Présents : M. DEL PRETE Didier, LANGLINAY Emmanuel, Mme DUPUIS Virginie, MARECHAL Hubert, JOUANNE Marie, PHILIPPE Gladys, Mélissa NICOLLE, Florent PLASSAIS, Luc LE GOUPIL

Absents : M LEGAY Rémy

BOURDEAU Frédéric a donné pouvoir à DEL PRETE Didier
BLOTTIERE Gwenaëlle a donné pouvoir à PHILIPPE Gladys
BOGAERT Maud a donné pouvoir à MARECHAL Hubert
M. FLAUX Mickaël a donné pouvoir à LANGLINAY Emmanuel
Mme VOITURIER Ingrid a donné pouvoir à DUPUIS Virginie

Florent PLASSAIS a été désigné en qualité de secrétaire

Approbation du dernier conseils municipal : pas d'observation.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Remerciements subvention association 3 P'tites Notes

CCID (Commission Communale des Impôts Directs) COMPOSITION COMMISSION

Report au prochain conseil

DELIB 47/2026 SUBVENTION ASSOCIATION

Madame DUPUIS présente la demande de subvention de l'association des Anciens Combattants et propose la somme de 300.00 €

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal valide la subvention de 300.00 au profit de l'association des Anciens Combattants.

DELIB 48/2026 COMMERCE – REVISION SUBVENTION DU LOYER

Suite au bail du commerce signé le 1^{er} août 2019, Madame DUPUIS, invite l'assemblée à se prononcer sur le montant de la réduction de loyer accordée à la Société BRAZON FRERES.

Elle rappelle qu'une réduction de 30 % du loyer hors taxe avait été décidée par le conseil municipal par délibération en date du 25 juin 2025.

La Société BRAZON FRERES a transmis le bilan et, après examen, propose de maintenir la subvention à hauteur de 30%

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 30 %

Loyer hors taxes sur 2025 734.49 euros HT

Révision loyer au 1^{er} août 2026 – indice 4^{ème} tri 2025 -0.50 % (ILC)

Soit un loyer de (734.49 x.-0.50%) 730.82 euros HT

Soit un loyer TTC (TVA 20%) de 876.98 euros TTC

Subvention communale (30 %) sur le HT 219.25 euros HT

D'où par déduction un loyer de 511.57 euros HT

D'où par déduction un loyer TTC de 613.88 euros TTC

DELIB 49/2026 DEVIS TRAVAUX A VALIDER

Monsieur LANGLINAY présente les différents devis :

Fenêtres / volets roulants logement école rue des Airborne :

- AFC Bretteville sur Odon : 6 624.59 € TTC
- B PLAST Colombelles : 5 005.64 € TTC

- LOGIKINOV Fleury sur Orne 6 779. 85 € TTC

Elagage :

- HORIZON Elagage Putôt en Auge : 11 400.00 € TTC

But foot :

- POLYSPORT Caen : 4 152.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal valide les devis : B PLAST Colombelles : 5 005.64 € TTC ; HORIZON Elagage Putôt en Auge : 11 400.00 € TTC ; POLYSPORT Caen : 4 152.00 € TTC.

DELIB 50/2026 BUDGET ECOLE

Suite à la commission finance, Madame DUPUIS propose le budget pour l'école suivant :

- crédit fournitures scolaires : 3 600. 00 €
- Crédit papier, enveloppes : 1 000. 00 € (maxi)
- Crédit bus, sorties, piscine... : 7 000. 00 € (report au prochain conseil)

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal valide le budget école suivant : crédit fournitures pour 3 600 € et crédit papiers, enveloppes 1 000 € maximum.

DELIB 51/2026 BUDGET – BILAN COMPTABLE

Madame DUPUIS présente le bilan comptable et financier arrêté au 30 juin 2026.

La séance est levée à 20 h 53

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits

